



Commune de
Faverges-Seythenex

DELIBERATION n°Del.2026-IX-143
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice : 33
- présents : 29
- représentés : 4
- absents ou excusés : 0
- votants : 33

PRESENTS : Yves CREPEL, Guillaume GASSIE, Emmanuelle DAVIET, Pascal BOULAY, Cécile MORAT, Xavier BALLORAIN, Aurélie MERMIER, Sunny VENDIS, Nathalie SURY, Didier JOSSERAND, Anne-Marie BERNARD, Philippe STRAPPAZZON, Nadège RAT, Coralie LUCAS, Marie-José MANIGLIER, Yann GISIN, Aline BOURILLON, Pablo CALLEJO, Elke PIJCK, Arnaud GARNIER, Fabrice PALENI, Gaëlle BENIERE, Quentin DUNAND, Charlyne BINET, Florence BOTTALA-GAMBETTA, Stéphane GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Gilles ANDREVON, Martine BRASSOUD, *conseillers municipaux*

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

Stéphane LAURENCE a donné procuration à Guillaume GASSIE
Camille LAROUY a donné procuration à Pascal BOULAY
Julie DENAMBRIDE a donné procuration à Anne-Marie BERNARD
Jean-Louis MERLE a donné procuration à Charlyne BINET

ABSENTS : Néant

Acte certifié exécutoire par le
maire compte-tenu :

Du dépôt en
Préfecture le
24 SEP. 2026
De la publication le
24 SEP. 2026

Restauration des Eglises Saint-Sigismond et Saint-Pierre – Approbation du lancement de deux collectes de dons et soutien financier de la Fondation du Patrimoine

Rapporteur : Monsieur Guillaume GASSIE, Adjoint au Maire

Les Eglises Saint-Sigismond de Seythenex et Saint-Pierre de Faverges, toutes deux centenaires, présentent des signes de fragilité et une restauration est nécessaire pour garantir l'intégrité des édifices à travers le temps et la sécurité des usagers qui fréquentent ces lieux.

I – Eglise Saint-Sigismond située à Seythenex

L'Eglise de Seythenex présente des signes de fragilité au niveau de sa toiture et charpente. Lors d'un précédent épisode de vents violents, la toiture s'est vue soulevée. Un charpentier local a fait une réparation provisoire mais insuffisante à la solidité pérenne de l'édifice. Il est urgent de la réparer, d'autant que la non-conformité de certaines fermes de charpente, exerce une poussée sur les murs porteurs. Un programme de remplacement de l'ancienne couverture en bardeau par une nouvelle

constituée d'ardoises, ainsi qu'un confortement/remplacement des éléments de charpente détériorés ou non conformes est donc nécessaire.

Le coût prévisionnel de l'opération pour la restauration de l'Eglise Saint-Sigismond est estimé à **667 331,00 € HT** soit **800 797,20 € TTC** selon le plan de financement suivant :

DEPENSES DE L'OPERATION			
Nature	Article	Montant HT	Montant TTC
- Maîtrise d'Œuvre		32 365,00 €	38 838,00 €
- Travaux (Montant PRO)		629 852,00 €	755 822,40 €
- Mission CT (Contrôle Technique)		3 560,00 €	4 272,00 €
- Mission CSPS		1 554,00 €	1 864,80 €
TOTAL DES DEPENSES		667 331,00 €	800 797,20 €

RECETTES DE L'OPERATION				
Financeurs	Taux sur la base subventionnable	Base subventionnable retenue HT	Montant	Part de financement de l'opération
- Conseil Départemental 74 au titre de la préservation et valorisation des patrimoines haut-savoyards	30%	444 450,00 €	133 335,00 €	16,65%
- Fondation du Patrimoine - Collecte de dons		595 681,00 €	Non connu à ce jour	
- Région au titre de l'opération Patrimoine Remarquable			Non connu à ce jour	
		Total Recettes :	133 335,00 €	16,65%
- Autofinancement			667 462,20 €	83,35%
TOTAL DES RECETTES			800 797,20 €	100,00%

II – Eglise Saint-Pierre située au centre-ville de Faverges

Le clocher de l'Eglise Saint-Pierre présente des fissurations importantes de ses murs de façade, dont certaines sont traversantes (ruptures qui traversent l'intégralité de l'épaisseur du mur, visible tant à l'intérieur qu'à l'extérieur). Il penche et se désolidarise de l'église en raison de défauts structuraux des fondations.

L'Eglise présente également des signes de fragilité au niveau de sa toiture : la couverture est à changer, les tuiles sont poreuses ce qui ne garantit plus une étanchéité de la toiture.

Un renforcement des fondations et une réfection de la couverture est nécessaire.

Le coût prévisionnel de l'opération pour la restauration de l'Eglise Saint-Pierre est estimé à **1 048 572,50 € HT** soit **1 258 287 € TTC** selon le plan de financement suivant :

DEPENSES DE L'OPERATION			
Nature	Article	Montant HT	Montant TTC
- Maîtrise d'Œuvre Couverture Charpente Zinguerie - Clocher		64 735,00 €	77 682,00 €
- Travaux Couverture Charpente Zinguerie		502 031,25 €	602 437,50 €
- Travaux Renforcement clocher		478 406,25 €	574 087,50 €
- Mission CT (Contrôle Technique)		2 500,00 €	3 000,00 €
- Mission CSPS		900,00 €	1 080,00 €
TOTAL DES DEPENSES		1 048 572,50 €	1 258 287,00 €

RECETTES DE L'OPERATION				
Financiers	Taux sur la base subventionnable	Base subventionnable retenue HT	Montant	Part de financement de l'opération
- Conseil Départemental 74 au titre de la préservation et valorisation des patrimoines haut-savoyards	30%	980 500,00 €	294 150,00 €	23,38%
- Fondation du Patrimoine au titre de la Maîtrise d'œuvre des travaux		58 425,00 €	30 000,00 €	2,38%
- Fondation du Patrimoine - Collecte de dons			Non connu à ce jour	
- Région au titre de l'opération Patrimoine Remarquable			Non connu à ce jour	
		Total Recettes :	324 150,00 €	25,76%
- Autofinancement			934 137,00 €	74,24%
TOTAL DES RECETTES			1 258 287,00 €	100,00%

Dans ce contexte, la Commune a sollicité la Fondation du Patrimoine en vue de mettre en place une collecte de dons pour chacune des églises. Les collectes de dons seront distinctes et ne débiteront pas en même temps. Selon les échéanciers prévisionnels des deux opérations, la collecte de dons pour l'Eglise Saint-Sigismond sera lancée en premier et à ce titre, il convient de signer la convention de collecte de dons ci-annexée (annexe 1).

L'objectif de la Commune est de recevoir, sous forme de dons, 10 % du montant HT pour chaque opération. Le succès de la collecte de dons dépendra de la communication et de l'investissement de tous dans le projet.

Dans ce contexte, la Fondation du Patrimoine a préparé un kit de communication, à savoir les supports dématérialisés suivants : bulletin de dons, bandeau pour signature e-mail, affiches, communiqué de presse, exemples de communication réseaux sociaux, bâche et panneaux de chantiers, Kakemonos/roll up. Ces supports devront être complétés par des actions de communication tels que des événements locaux (exemples : concert, spectacle) ou expériences (exemples : visite de chantier, exposition, portes ouvertes).

La Région a lancé un Appel à projets (AAP) Opération Patrimoine Remarquable. Les critères d'éligibilité sont entre autres, l'ouverture d'une collecte auprès de la Fondation du Patrimoine obligatoire.

La subvention sera déterminée au cas par cas dans la limite de 70 % du montant des travaux et plafonnée à 40 000 €. Elle sera versée à la fin des travaux sous réserve que la collecte ait atteint 5 % du montant des travaux soutenus. Par conséquent, il n'est pas possible pour le moment d'intégrer un montant prévisionnel dans les plans de financement.

Par ailleurs, la Fondation du Patrimoine accompagne les collectivités publiques dans l'ingénierie des projets que ce soit pour les études préalables, les honoraires de maîtrise d'œuvre (Moe) ou pour des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage par exemple.

Ainsi, en réponse à la sollicitation de la Commune, la Fondation du Patrimoine a souhaité manifester son soutien en attribuant une aide financière de 30 000 € pour la maîtrise d'œuvre portant sur le projet de restauration de l'Eglise Saint-Pierre.

Afin d'acter les conditions et modalités d'attribution de l'aide financière, il convient de contractualiser via une convention financière établie entre la Fondation du Patrimoine et la Commune (annexe 2).

Vu l'avis favorable de la commission finances du 08/09/2026,

Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-  **APPROUVE** les plans de financement exposés ;
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de collecte de dons pour l'Eglise Saint-Sigismond à Seythenex, ci-annexée (annexe A) ;
-  **APPROUVE** les conditions et modalités d'attribution de l'aide financière de la fondation du patrimoine via la convention ci-annexée (annexe B) ;
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de financement et à solliciter la subvention de 30 000 € auprès de la Fondation du Patrimoine pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de restauration de l'Eglise Saint-Pierre de Faverges ;
-  **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

**Le Secrétaire de séance,
Guillaume GASSIE**



**Le Maire,
Yves CREPEL**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.